

france3-regions.franceinfo.fr

"Les propos relayés ne sont pas exacts" : la famille de l'élève accusé de menaces de morts envers une professeure contre-attaque après la grève des enseignants

Boris Letondeur

4-5 minutes

Lundi 1er septembre, des enseignants du lycée professionnel Julliot de La Morandière de Granville (Manche) se sont mis en grève pour dénoncer la réintégration d'un élève ayant proféré selon eux des "menaces de mort" envers une professeure. La famille du jeune homme contre-attaque, et explique que les propos ont été exagérés.

Au lendemain de la [mobilisation des professeurs du lycée professionnel Julliot de La Morandière de Granville \(Manche\)](#) après la réintégration d'un élève ayant menacé une enseignante, la famille du jeune élève mis en cause prend la parole.

C'est via leur avocate, Me Sophie Danin, qu'ils s'expriment pour dénoncer selon eux, les fausses informations relayées par les professeurs de l'établissement, et par les médias. *"Les propos, tels qu'ils ont été relayés dans la presse, ne sont pas exacts, clame l'avocate. Ce ne sont pas ceux qu'il a tenus, et ce ne sont pas ceux pour lesquels la commission a statué et le rectorat a décidé de modifier. Il a été qualifié de menaces de mort les propos tenus par ce jeune homme et ce n'est pas le cas"*.

D'après nos envoyés spéciaux sur place, une surveillante a rapporté à sa hiérarchie avoir surpris une conversation téléphonique en mars dernier entre le lycéen mis en cause et une de ses amies. Lors de cet appel, qui s'est déroulé à la sortie de l'établissement, il aurait proféré des menaces envers une professeure avec qui il était en conflit, mais les versions divergent sur la nature des propos.

"Elle peut mourir, ça m'est complètement égal", voilà les termes que l'élève de Première reconnaît avoir dits. La famille le défend donc en arguant qu'il n'a pas proféré de menaces directes envers son enseignante.

Il a conscience de la gravité de son comportement et des propos qu'il a pu tenir. Il faut savoir qu'il n'a absolument aucun antécédent disciplinaire. Juste après les faits, il a écrit de lui-même une lettre d'excuse à l'enseignante.

Me Sophie Danin, avocate de la famille du lycéen

Me Sophie Danin souhaite, en outre, éviter les amalgames avec des affaires gravissimes. *"En aucun cas il faut assimiler le cas de ce jeune homme à ce qui malheureusement peut avoir lieu dans d'autres établissements, avec des faits gravissimes qui nécessitent effectivement des exclusions définitives d'élèves, notamment quand il y a des usages d'armes"*, plaide-t-elle.

Elle ressort aussi un précédent au lycée Julliot-La Morandière et dénonce un deux poids-deux mesures. *"Un cas relativement similaire s'est passé il y a un an ou un petit peu plus. Un jeune homme dans une filière identique à celle de mon client avait diffusé une lettre de menace, un acte réfléchi qui, à mon sens, est bien plus grave que ce qui est reproché à mon client, des propos tenus en dehors de l'établissement scolaire sous le coup de la colère. Dans le cas dont je parle, le jeune avait réfléchi à ses propos, les avait posés par écrit, les avait diffusés. Il a eu une sanction d'exclusion définitive avec sursis. Pourquoi un sursis pour ce jeune homme et pas pour mon client ?"*, s'interroge-t-elle.

La famille se place dans une démarche d'apaisement, d'autant plus que le jeune homme a été *"très affecté par l'écho médiatique de l'affaire, qui aurait donné lieu à un déferlement de commentaires particulièrement haineux et odieux"*, déclare son avocate. Une rencontre entre l'élève, sa famille et la direction de l'établissement, a eu lieu ce mardi. Il sera présent pour sa rentrée, comme prévu, demain mercredi. Les professeurs, quant à eux, ont décidé d'un recours gracieux auprès de l'académie et d'un recours hiérarchique auprès de la ministre. Ils se mobiliseront encore mercredi matin pour dénoncer la situation.